## Secrétariat du Grand Conseil

**QUE 1678** 

Question présentée par le député : M Pierre Nicollier

Date de dépôt : 27 janvier 2022

## Question écrite urgente

Travail non déclaré : quel bilan pour les campagnes de l'Etat ?

Ces 20 dernières années, le secteur de l'économie domestique a connu une mutation importante illustrée par les estimations du nombre de personnes salariées (15 000 en 2000 et 20 000 en 2020, +33%), du nombre de postes de travail générés (équivalents plein temps), de 9250 en 2000 à 13 000 en 2020, ou encore du nombre d'employeurs et d'employeuses (passé de 18 177 à 30 000 sur la même période, +65%).

Dès les années 2000, l'Etat s'est ainsi engagé en faveur de l'assainissement de ce secteur avec pour objectif de garantir une protection sociale de base aux employés concernés, de décharger les employeurs des démarches administratives correspondantes, et d'assurer une transparence optimale des relations de travail. C'est avec cet objectif que le dispositif Chèque service a été créé en 2004.

Dès 2008, le développement de Chèque service a été confié à PRO, du fait de son engagement social et solidaire.

La masse salariale brute sous gestion dans le cadre du dispositif a augmenté, entre 2004 et 2020, de 4 millions à 84,6 millions de francs.

Par ailleurs, toutes plateformes confondues, la masse salariale déclarée dans ce secteur a augmenté de 1460%, entre 2000 et 2020. Dans ce contexte, le gain pour les assurances sociales se monte aujourd'hui à 42 millions de francs, contre 3,1 millions il y a 20 ans (soustraction du manque estimé pour les assurances sociales).

Après une année marquée par la pandémie de coronavirus, lors de laquelle une partie des personnes travaillant dans le secteur de l'économie domestique ont perdu soudainement leurs revenus, et pour certaines sont tombées dans une grave précarité, l'Etat et PRO ont lancé une nouvelle

QUE 1678 2/2

campagne de communication, entendant sensibiliser les parties prenantes aux risques liés au travail non déclaré ainsi que lutter contre la sous-enchère salariale.

En date du 15 juin 2020, le canton de Genève par l'intermédiaire du département de la cohésion sociale lançait une campagne de communication dont l'objectif était de rappeler les obligations à respecter par les employeurs de l'économie domestique.

En date du 17 septembre 2021, le canton lançait une nouvelle campagne de sensibilisation visant une normalisation de l'économie domestique non déclarée.

Le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :

- Quel bilan l'Etat tire-t-il des deux campagnes de communication menées en 2020 et en 2021 concernant le travail au noir ?
- Quels ont été leurs effets sur le nombre de travailleurs non déclarés, en particulier dans l'économie domestique ?
- Combien de régularisations ont eu lieu ?
- Quelle a été l'augmentation de l'utilisation de Chèque service ?
- Quel est le gain estimé pour les assurances sociales ?
- Quels ont été les coûts de ces deux campagnes, respectivement celle menée en 2020 et celle menée en 2021 ?

L'auteur remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour la réponse apportée.